

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO

BELGE

COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

56ème séance

SAMEDI 21 NOVEMBRE 1936, A 10 HEURES.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

PRESENTS:

MM.	V. VAN STRAELEN	Président
	M. van den ABEELE	Délégué de Monsieur le Ministre des Colonies.
	R. BOUILLENNE	
	W. ROBYNS	
	H. SCHOUTEDEN	
	J. WILLEMS	Membre.
	J.-P. HARROY	Secrétaire du Comité.

EXCUSE:

M.	A. SCHOEP	Membre.
----	-----------	---------

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le Procès-Verbal de la 55ème séance, 17 octobre 1936, est approuvé à l'unanimité.

Le Comité reçoit ensuite connaissance qu'il a plu au Roi de désigner, en qualité de Membre de la Commission, Monsieur le Lieutenant-Général A. TIENENS, Adjudant Général Chef de la Maison Militaire du Roi, Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge, Président du Comité Spécial du Katanga, en remplacement de Monsieur Albrecht GOHR, décédé.

DECISION N° 382. ABATTAGE AU PARC NATIONAL ALBERT D'ANIMAUX CONS-
TITUANT UN DANGER POUR LES POPULATIONS INDIGENES.

Le Président fait part au Comité qu'il a autorisé le Conservateur de Rutshuru à procéder à l'abattage d'un lion mangeur d'hommes, dans la région du Rwan-keri, et d'un buffle solitaire qui s'attaquait aux femmes du village de Katanda.

Le Comité approuve ces autorisations et décide que dorénavant le Conservateur pourra procéder d'office à l'abattage de tout animal qui se sera avéré dange-reux pour les populations indigènes.

DECISION N° 383. ORGANISATION DU TOURISME. ENGAGEMENT D'UN AGENT.

Conformément à sa décision n° 370, le Comité examine les candidatures posées par Messieurs HUBERT et RAOULT.

Après délibération, il retient celle de Monsieur Ernest HUBERT, Capitaine Commandant de Réserve, volontaire de guerre, ancien Administrateur Terri-torial au Congo Belge (1911-1913), qui a résidé de 1921 à 1931 dans la région du lac Tanganyika.

Monsieur HUBERT est engagé pour un terme de trois années, au traitement annuel initial de 45.000 francs (quarante-cinq mille), ses frais de voyage et d'équipement étant couverts par l'Institut.

Il dépendra hiérarchiquement du Conservateur de Rut-shuru, résidera à la Station Centrale et assumera l'organisation du tourisme dans les Parcs Nationaux du Congo Belge suivant le programme tracé par le Comité.

La date de son départ est fixée provisoirement au 22 décembre 1936.

Avant cette date, Monsieur HUBERT viendra prendre quotidiennement contact avec les services adminis-tratifs de l'Institut et recevra, de ce chef, une indemnité calculée sur la base de mille francs mensuels.

Monsieur HUBERT est alors présenté aux membres du Comité de Direction.

DECISION N° 384.

SEJOUR A RUTSHURU DU SECRETAIRE DU COMITE DE
DIRECTION.

Subsidiairement au point b) de sa décision n° 369, le Comité décide d'autoriser le Lieutenant-Colonel R. HOIER, Conservateur à Rutshuru, à avancer, pour raisons personnelles, la date de son retour en Europe au 1er avril 1937.

Le Secrétaire du Comité de Direction, qui remplira les fonctions de Conservateur à Rutshuru pendant l'absence du Lieutenant - Colonel HOIER, quittera Bruxelles dans le courant du mois de janvier 1937.

Pendant la durée de son séjour en Afrique, Monsieur HARROY verra ses appointements portés à cinq mille francs mensuels (5.000 francs). Ses frais d'équipement et de voyage seront supportés par l'institution.

DECISION N° 385.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUTION.

a) ASPECTS DE VEGETATION DANS LES PARCS NATIONAUX.

Le Comité examine un point soulevé par Monsieur le Professeur R. BOUILLENNE: est-ce le Comité tout entier ou une personne déterminée, éventuellement même choisie en dehors de ce Comité, qui assumera la direction des publications de l'Institut?

Le Comité juge que lui seul doit diriger ces publications.

Il peut s'assurer, dans certains domaines, la collaboration d'un spécialiste déterminé, qui signera éventuellement en qualité d'auteur, tout en restant mandataire du Comité.

Le Comité décide de faire précéder sa première publication d'un éditorial signé par le Président, dans lequel seront exposés le but et la politique générale des Annales de l'Institut.

Les autres publications ne seront pas précédées d'une introduction rédigée au nom du Comité.

Monsieur le Professeur ROBYNS demande alors si la publication "ASPECTS DE VEGETATION" sera considérée comme une série indépendante des Annales proprement dites.

Le Comité répond négativement.

Le Comité règle ensuite certains détails de présentation de sa première publication.

b) COLLECTIONS BOTANIQUES de WITTE.

Le Comité reprend la discussion du point qui fit l'objet de sa décision 375.

Après avoir entendu les rapporteurs, Messieurs ROBYNS et BOUILLENNE, il juge qu'il n'y a pas lieu de prévoir une publication particulière consacrée aux collections de plantes phanérogames récoltées par Monsieur de WITTE au Parc National Albert.

DECISION N°386.

CONCESSION DE PECHERIE DANS LE LAC EDOUARD SOLLICITEE PAR MONSIEUR JANSSENS.

Monsieur Paul JANSSENS a adressé au Département des Colonies une demande de concession de pêcheerie relative aux rives méridionales du Lac Edouard.

Avant d'opposer à la demande de Monsieur JANSSENS les termes des décrets du 26 novembre 1934 et 12 novembre 1935, Monsieur le Ministre des Colonies a voulu soumettre la question à l'appréciation du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

Ce Comité, considérant que l'établissement d'une pêcheerie aux environs de Vitshumbi compromettrait gravement le maintien de la conservation, non seulement dans les eaux du lac, mais encore dans toute la plaine environnante, juge qu'il n'est pas possible de concilier le point de vue de Monsieur JANSSENS avec les principes qui se trouvent à la base même de la raison d'être de l'Institut.

DECISION N°387.

LABORATOIRE A LA STATION DE RUTSHURU.

Le Comité reçoit connaissance d'une liste détaillée, établie par Monsieur le Professeur BOUILLENNE et précisant -avec mention de prix- le matériel (verrerie, appareillage, groupe électrogène, etc.) et

les produits qui seraient indispensables pour constituer un fonds de laboratoire à Rutshuru.

Le Comité félicite et remercie Monsieur ECUILLENNE pour ce travail.

Il décide toutefois de subordonner l'acquisition de ce matériel à la présence à Rutshuru d'un chargé de mission susceptible d'assumer l'organisation de ce laboratoire.

DECISION N° 388 . EDITION DES FILMS DENIS-ROOSEVELT.

Le Comité reçoit connaissance d'une lettre de Monsieur Armand DENIS, enregistrée sous référence 10956.F.8/16, et exposant un programme d'édition tenant compte des éléments nouveaux qui ont apparu au cours du travail de développement et de dépouillement des films réalisés au Parc National Albert.

Le Comité marque son accord sur les termes de ce document.

DECISION N° 389 . DEMANDES DE MESSIEURS HERMAN TEIRLINCK ET ERNEST GENVAL.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de Monsieur E. GENVAL qui sollicite l'autorisation de réaliser certaines prises de vues cinématographiques au Parc National Albert pour le compte de l'Office Belgo-Luxembourgeois du Tourisme.

Le Comité reçoit ensuite connaissance d'une lettre de Monsieur Herman TEIRLINCK, tendant à obtenir pour Monsieur GENVAL une autorisation analogue, en vue d'enregistrer, dans les limites du Parc, les bruits de la grande forêt.

Lié vis-à-vis de Monsieur DENIS, le Comité ne peut donner suite à ces deux demandes.

Il suggère que Monsieur TEIRLINCK fasse réaliser ses enregistrements dans la grande forêt équatoriale, qui est bien plus animée que celles du Parc National Albert.

Il décide enfin de mettre à la disposition de Monsieur TEIRLINCK et de l'Office Belgo-Luxembourgeois du Tourisme des documents provenant des films de Monsieur Armand DENIS.

DECISION N° 390.

PROGRAMME POUR 1937.-

En prévision du point 3 de l'Ordre du Jour de la prochaine séance de la Commission, le Comité décide de proposer à l'approbation de ce collège le projet de programme suivant:

A. Domaine administratif

1. Parc National de la Garamba.
2. Parc National au Katanga.
3. Parc à okapis
4. Organisation des secteurs Nord du Parc National Albert.
5. Organisation du tourisme dans les parcs nationaux.
6. Séjour en Afrique du Secrétaire du Comité de Direction.

B. Domaine scientifique.

1. Eventuellement: préparation de missions.
2. Principalement: coordonner les premiers résultats obtenus et publier.

Mission de WITTE
DAMAS
HERMANS
van den BERGHE.

Catalogue des plantes vasculaires du Parc National Albert.

Aspects de Végétation.

Films DENIS-ROOSEVELT.

DECISION N° 391.

DETERMINATION DES CLADOCERES RECUEILLIS PAR MONSIEUR HUBERT DAMAS.

Le Comité tient à acter à son Procès-Verbal que, dans le but de favoriser les chercheurs belges, il a proposé à Monsieur LUYTEN, étudiant à l'Université de Gand, la détermination des Cladocères figurant parmi les récoltes de Monsieur Hubert DAMAS et que Monsieur le Docteur van OYE, Professeur à cette même Université, se substituant à Monsieur LUYTEN, a opposé à cette offre une fin de non-recevoir.

DECISION N°392. CREATION D'UNE PISTE AUTOMOBILE AU VOLCAN NYAMURAGIRA.

Le Comité prend connaissance d'une dépêche de Monsieur le Ministre des Colonies, proposant la création, aux frais du Gouvernement, d'une piste automobile facilitant l'accès du sommet du volcan Nyamuragira.

Le Comité marque son accord sur cette proposition, tout en insistant sur la nécessité de ne pas perdre de vue, dans l'étude du tracé de cette piste, les principes généraux de la protection de la nature.

DECISION N°393. CREATION D'UNE ROUTE AU PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

Le Comité prend connaissance d'une proposition analogue, émanant de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur des Territoires du Ruanda-Urundi, et tendant à l'établissement, à charge du budget du Ruanda-Urundi, d'une piste GABIRO-NDAMA-KAMAKABA-NYAMASWI-TWINSULI-NYARUHURU-MATINZA-KIBUNGU.

Le Comité marque également son accord sur ce projet et formule à son propos la même réserve que celle exprimée dans sa décision n°392.


La séance est levée à
12 heures 30'.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRÉSIDENT



V. VAN STRAELEN